

Voies de recrutement externe

Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État **3.1**

Recrutements déconcentrés externes
(avec et sans concours) des agents titulaires
dans la fonction publique de l'État **3.2**

Recrutement externe
dans la fonction publique territoriale **3.3**

Recrutement externe niveau attaché
dans la fonction publique **3.4**

Recrutement externe niveau administrateur
dans la fonction publique **3.5**

Présentation

Conformément au statut général de la fonction publique, le recrutement des agents de la fonction publique s'effectue sur concours, garantissant l'égal accès aux emplois. C'est un des principes fondamentaux de la Constitution et du statut général de la fonction publique qui remonte à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « tous les citoyens sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leurs talents ».

A - Voies d'accès externes à la fonction publique de l'État

Les concours (voir définitions) sont organisés pour des recrutements externes ou internes, annoncés au Journal officiel de la République française. Depuis 2006, les modes de recrutement se sont diversifiés avec notamment la création des PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières des fonctions publiques hospitalières, Territoriale et de l'État) et du 3^{ème} concours.

Il existe désormais également des possibilités de **recrutement externe sans concours** (recrutements directs) dans les corps ne nécessitant pas de qualification particulière (échelle 2 de la catégorie C). Ces recrutements sont réalisés dans le cadre de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique de l'État ou de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour la fonction publique territoriale.

Ces recrutements sans concours sont à différencier des recrutements internes de fonctionnaires à l'occasion de campagnes de titularisation d'agents contractuels comme dans le cas de la loi du 12 mars 2012 (dite Sauvadet) sur l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ou entre 2002 et 2006 dans le cadre de la loi de titularisation n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) relative à la résorption de l'emploi précaire (voir la Fiche thématique 4).

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- **Affaires étrangères et européennes** : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).
- **Agriculture et Pêche** : Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (ONIC).

- **Défense** : Anciens combattants, Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC).

- **Ministères économique et financier** : Caisse des dépôts et consignations (CDC).

- **Ministères sociaux** : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA)

- **Écologie, développement durable, transports et logement** : Institut géographique national (IGN), Météo-France.

- **Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (INED), Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

Encadrement dans la fonction publique de l'État

Le concours d'accès aux **Instituts régionaux d'administration (IRA)** est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Les lauréats des concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'accès à chaque IRA suivent une formation professionnelle initiale d'un an dans l'un des cinq instituts situés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes, avant leur affectation sur un poste.

À la sortie de l'École nationale d'administration (ÉNA), les emplois offerts correspondent à plusieurs corps de la fonction publique, notamment administrateur civil ou de la ville de Paris, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ou de chambre régionale des comptes, conseiller des affaires étrangères, inspecteur adjoint à l'inspection générale des finances ou des affaires sociales ou de l'administration, auditeur au Conseil d'État ou à la Cour des comptes.

B - Voies d'accès à la fonction publique territoriale

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue à partir de l'édition 2013 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef), et par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion).

Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats 2012 des concours de la Ville de Paris, et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

- **Le recrutement direct, en catégorie C** : certains agents ont la possibilité d'être recrutés sans concours en tant que titulaire de catégorie C, dans des cadres d'emplois dont le grade initial est doté de l'échelle de rémunération la moins élevée de la fonction publique (article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Cadres d'emplois concernés : adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint technique 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, agent social 2^{ème} classe, adjoint d'animation 2^{ème} classe, adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Encadrement dans la fonction publique territoriale

Les attachés territoriaux constituent un cadre d'emplois administratifs de catégorie A. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des directeurs généraux ou secrétaires des communes, ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et régions, des directeurs généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement. Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratifs, financier, économique, sanitaire, social, culturel et de l'animation.

Ils sont recrutés par concours interne, externe et troisième concours, et commencent par suivre une formation d'intégration d'une durée de cinq jours dans l'une des quatre Écoles nationales d'administration des cadres territoriaux (ÉNACT).

Les administrateurs territoriaux sont des cadres supérieurs de l'administration appelés à occuper des postes de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux. Ils peuvent notamment être détachés sur des fonctions de directeur général des services de grandes villes, de départements ou de régions. Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou certificats exigés au concours externe d'entrée à l'ÉNA. À l'issue du concours, ils sont formés pendant 18 mois à l'institut national des études territoriales (Inet).

C – les voies d'accès à la fonction publique hospitalière

Dans la fonction publique hospitalière, les concours de personnel de direction et de praticien hospitaliers sont organisés par le Centre national de gestion (CNG décret n°2006-1221 du 5 octobre 2006).

Pour les praticiens hospitaliers, le concours national organisé sur une base annuelle donne lieu à publication d'une liste d'aptitude unique, établie par discipline, spécialité et par type d'épreuve. Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe, pour chaque session, les disciplines et spécialités ouvertes au concours.

Les candidats ne peuvent se présenter, pour une même session, qu'à un seul type d'épreuves et dans une seule spécialité.

La durée de validité de la liste d'aptitude est fixée à quatre ans.

Il n'existe pas encore de centralisation des données statistiques relatives aux concours externes d'accès aux corps et emploi de la fonction publique hospitalière.

Encadrement dans la fonction publique hospitalière

Les directeurs d'hôpitaux publics exercent dans les établissements publics de santé, le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, les syndicats inter hospitaliers, les groupements de coopération sanitaire et les groupements de coopération sociale ou médico-sociale, mais également dans les hospices publics ou les maisons de retraite publiques et dans divers établissements publics départementaux (aide sociale à l'enfance, accueil de mineurs ou d'adultes handicapés ou inadaptés). Le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, titulaires de l'un des diplômes

exigés pour l'admission au concours externe de l'ÉNA ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (article 4-1 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005). A l'issue du concours, ils sont formés pendant 27 mois à l'École des Hautes Études de Santé Publique (EHESP).

Les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux* exercent dans les hospices publics, les maisons de retraite publiques, les établissements publics départementaux de l'aide sociale à l'enfance et maisons d'enfants à caractère social, les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou enfin dans les établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers ne comportant pas de service de chirurgie ou d'obstétrique ou d'hospitalisation sous contrainte. Le concours externe sur épreuves est ouvert dans les mêmes conditions que celui des directeurs d'hôpitaux publics (article 6-1° du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007). A l'issue du concours, ils sont formés à l'EHESP pendant 24 mois.

* Nouveau corps qui se substitue par fusion aux anciens corps de « directeur d'établissements sanitaires et sociaux » et « directeur des établissements sociaux et médico-sociaux ».

D – sources et méthode

Dans les statistiques sur les concours, on distingue les candidats **présents** (qui se sont présentés au moins à la première épreuve du concours) des **admis** (sur liste principale) et des **recrutés** (admis sur liste principale ou complémentaire et intégrés dans la fonction publique, soit comme titulaire, soit comme fonctionnaire stagiaire).

Les **Admis** aux concours de la FPE et de la FPT sont dans des situations différentes : Dans la FPE, ils sont directement recrutés. Dans le cas de la fonction publique territoriale, contrairement à la fonction publique de l'État, les lauréats sont admis sur liste d'aptitude et la réussite au concours ne vaut pas recrutement : il appartient au candidat de rechercher un emploi. L'inscription sur une liste d'aptitude a valeur nationale, et permet aux candidats de postuler sur tout le territoire, bien que leur concours ait été organisé à l'échelle départementale. Mais cette liste a une durée de validité d'un an renouvelable deux fois au maximum, au-delà de laquelle les lauréats qui n'ont pas trouvé de poste perdent le bénéfice du concours. Ils sont qualifiés alors de « reçus-collés ».

Sélectivité : indicateur de la plus ou moins grande concurrence entre les candidats calculé comme le rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis. Cet indicateur n'est pas représentatif du taux d'échec ou réussite globale de l'ensemble des concours de la fonction publique dans la mesure où un même candidat peut participer à plusieurs concours. Ainsi, si le nombre de postes « pourvus » peut se sommer en principe sans double compte, les candidats présents et admis à des concours différents peuvent compter plusieurs fois la même personne.

Postes reversés des emplois réservés : (voir définitions).

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe ☺, dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

3 3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-1 : Recrutements externes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2012

	Postes offerts		Admis		dont femmes		Recrutés		dont femmes	
	nombre	Évolution 2012/2011	nombre	Évolution 2012/2011	(%)	Évolution 2012/2011	(%)	Évolution 2012/2011	(%)	Évolution 2012/2011
Ensemble des recrutements externes ⁽¹⁾ (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	25 003	5,2 %	23 778	5,3 %	63,3%	12,2 %	24 971	11,8 %	62,9 %	17,9 %
Ensemble des recrutements externes ⁽¹⁾ (résultats partiels) ⁽²⁾	24 279	3,9 %	23 054	4,0 %	63,3%	10,8 %	24 247	10,6 %	62,9 %	16,7 %
Concours externe (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	21 896	8,4 %	20 793	9,4 %	62,9%	14,1 %	22 045	17,0 %	62,5 %	20,7 %
Concours unique	1 232	-28,4 %	1 116	-25,7 %	61,1%	-10,5 %	1 132	-24,4 %	60,7 %	-8,4 %
3 ^{ème} concours	393	25,2 %	343	13,6 %	65,9%	38,7 %	352	21,8 %	64,5 %	42,8 %
Recrutement externe sans concours (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	1 118	-4,3 %	1 145	-19,6 %	81,1%	46,0 %	1 082	-23,3 %	81,2 %	40,4 %
Pacte (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	364	-2,7 %	381	14,4 %	61,2%	-4,3 %	360	19,6 %	63,0 %	3,7 %

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Définitions : Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : cela concerne en 2011 le ministère de l'Intérieur et en 2012 le ministère de l'Éducation nationale et de l'Intérieur. Les résultats partiels portent en 2011 sur 492 concours sur un total de 498 organisés et en 2012 sur 475 sur un total de 487 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus (soit 417 postes en 2011 et 724 en 2012), en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État 3.1

Figure 3.1-2 : Différents types de recrutement externe, avec et sans concours dans la fonction publique de l'État en 2012

	Résultats globaux estimés										Résultats partiels									
	Postes estimés ⁽¹⁾		Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part de recrutement résultats estimés (en%) ⁽¹⁾	Postes		Présents		Admissibles		Admis		Recrutés		Taux de sélectivité	Part des recrutements (en%)				
	H	F			H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H			F	Total		
Concours externes	A	16 471	15 268		16 451	55 810	67 905	123 715	14 777	23 598	38 375	4 982	10 364	15 346	4 917	10 331	15 248	8,1		
	B	3 366	3 881		3 316	24 694	31 293	55 987	4 667	6 529	11 196	1 595	1 785	3 380	1 744	2 087	3 831	16,6		
	C	2 059	2 896		2 034	18 795	21 103	39 898	4 675	3 680	8 355	1 109	863	1 972	1 563	1 308	2 871	20,2		
Total concours externes		21 896	22 045	88,3	21 801	99 299	120 301	219 600	24 119	33 807	57 926	7 686	13 012	20 698	8 224	13 726	21 950	10,6	90,5	
3 ^{èmes} concours	A	333	294		333	702	1 481	2 183	194	431	625	74	222	296	71	223	294	7,4		
	B	60	58		60	235	38	273	119	20	139	43	4	47	54	4	58	5,8		
Total 3^{èmes} concours		393	352	1,4	393	937	1 519	2 456	313	451	764	117	226	343	125	227	352	7,2	1,5	
Concours uniques	A	1 089	1 010		1 089	71 76	5 607	12 783	1 112	1 396	2 508	422	572	994	433	577	1 010	12,9		
	B	74	53		74	29	148	177	0	0	0	4	49	53	4	49	53	3,3		
	C	69	69		69	50	321	371	15	153	168	8	61	69	8	61	69	5,4		
Total concours uniques		1 232	1 132	4,5	1 232	7255	6 076	13 331	1 127	1 549	2 676	434	682	1 116	445	687	1 132	11,9	4,7	
Total recrutements externes par concours		23 521	23 529	94,2	23 426	107 491	127 896	235 387	25 559	35 807	61 366	8 237	13 920	22 157	8 794	14 640	23 434	10,6	96,6	
Externes sans concours hors Education nationale et hors 2 recrutements externes sans concours du ministère de l'Intérieur ⁽²⁾	C	543	507		543	3 271	11 887	15 158	290	1 139	1 429	110	460	570	97	410	507	26,6	2,1	
Externes sans concours à l'Education nationale et au ministère de l'Intérieur ⁽²⁾	C	575	575		575	649	2 513	3 162	78	503	581	16	79	95	16	79	95	nc	0,4	
Pacte hors Education nationale ⁽¹⁾	C	215	211	0,8	215	844	1 045	1 889	382	709	1 091	90	142	232	78	133	211	8,1	0,9	
Pacte à l'Education nationale	C	149	149	0,6	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	149	nc	nc	nc	nc	nc	
Total recrutements externes sans concours⁽¹⁾		1482	1442	5,8	853	4 764	15 445	20 209	750	2 351	3 101	216	681	897	191	622	813	22,5⁽²⁾	3,4	
Total général externe		25 003	24 971	100,0	24 279	112 255	143 341	255 596	26 309	38 158	64 467⁽²⁾	8 453	14 601	23 054	8 985	15 262	24 247	11,1	100,0	

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) En 2012, les ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Calcul hors Pacte et sans concours de l'Education nationale et hors recrutement sans concours du ministère de l'Intérieur.

nc : non communiqué.

3 3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-3 : Nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et par sexe selon la voie de recrutement externe dans la fonction publique de l'État en 2012

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	Ensemble	
	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total général	Dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	17 893	13 424	3 500	50	3 610	25 003	13 474
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	17 873	13 404	3 450	0	2 956	24 279	13 404
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	16 572	12 289	3 992	50	4 407	24 971	12 339
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	16 552	12 269	3 942	0	3 753	24 247	12 269
Hommes	5 421	3 615	1 802	0	1 762	8 985	3 615
Femmes	11 131	8 654	2 140	0	1 991	15 262	8 654
Taux de sélectivité	8,3	3,9	16,2	0,0	20,2 ⁽³⁾	11,1 ⁽³⁾	3,9
Dont concours externe							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾	16 471	13 141	3 366	50	2 059	21 896	13 191
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	16 451	13 121	3 316	0	2 034	21 801	13 121
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾	15 268	12 038	3 881	50	2 896	22 045	12 088
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	15 248	12 018	3 831	0	2 871	21 950	12 018
Hommes	4 917	3 561	1 744	nc	1 563	8 224	3 561
Femmes	10 331	8 457	2 087	nc	1 308	13 726	8 457
Taux de sélectivité	8,1	3,8	16,6	0,0	20,2	10,6	3,8
Dont recrutement externe sans concours							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾					1 118	1 118	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾					638	638	0
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾					602	1 082	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾					602	602	0
Hommes					113	113	0
Femmes					489	489	0
Taux de sélectivité					26,6 ⁽³⁾	26,6 ⁽³⁾	0,0
Dont recrutement par Pacte							
Postes offerts (résultats estimés) ⁽²⁾					215	364	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾					215	215	
Total recrutés (résultats estimés) ⁽²⁾					211	360	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾					211	211	
Hommes					78	78	0
Femmes					133	133	0
Taux de sélectivité					8,1 ⁽³⁾	8,1 ⁽³⁾	0,0
Dont concours unique							
Postes offerts	1 089	21	74	0	69	1 232	21
Total recrutés	1 010	18	53	0	69	1 132	18
Hommes	433	12	4	0	8	445	12
Femmes	577	6	49	0	61	687	6
Taux de sélectivité	12,9	3,1	3,3	0,0	5,4	11,9	3,1
Dont 3^{ème} concours							
Postes offerts	333	262	60	0	0	393	262
Total recrutés	294	233	58	0	0	352	233
Hommes	71	42	54	0	0	125	42
Femmes	223	191	4	0	0	227	191
Taux de sélectivité	7,4	6,2	5,8	0,0	0,0	7,2	6,2

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité = présents/admis

(1) Postes d'enseignants.

(2) En 2012 les ministères de l'Éducation nationale et de l'intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calcul hors Pacte et sans concours de l'Éducation nationale et hors recrutement sans concours du ministère de l'Intérieur.

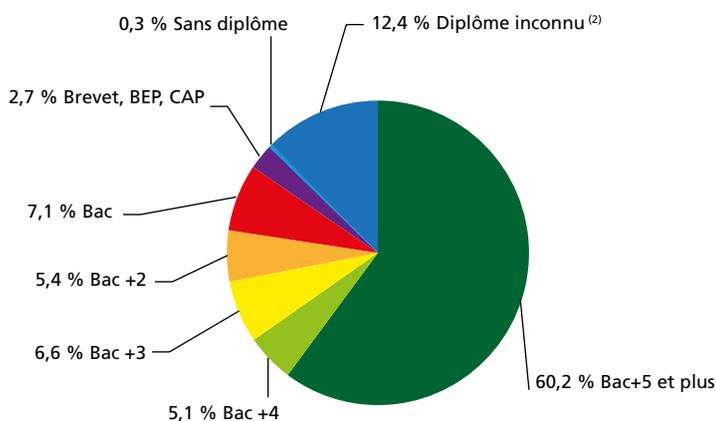
Figure 3.1-4 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés par voie externe dans la fonction publique de l'État en 2012, sur champ partiel⁽¹⁾

	Concours niveau A			Concours niveau B			Concours niveau C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Candidats extérieurs à la fonction publique	3 701	8 367	12 068	492	885	1 377	827	1 245	2 072	15 517
Origine FPE										
Titulaires catégorie A	350	386	736	1	2	3	1	3	4	743
Titulaires catégorie B	137	127	264	15	13	28	2	0	2	294
Titulaires catégorie C	15	18	33	65	124	189	10	19	29	251
s/Total titulaires	502	531	1 033	81	139	220	13	22	35	1 288
Agents contractuels	1 054	1 717	2 771	131	218	349	98	211	309	3 429
s/Total FPE	1 556	2 248	3 804	212	357	569	111	233	344	4 717
Origine FPT tous statuts	18	32	50	6	2	8	1	2	3	61
Origine FPH tous statuts	3	9	12	0	4	4	0	8	8	24
Catégorie indéterminée	143	475	618	1 092	892	1 984	823	503	1 326	3 928
Total général	5 421	11 131	16 552	1 802	2 140	3 942	1 762	1 991	3 753	24 247
Dont ressortissants de l'Union européenne	nc	nc	365	nc	nc	52	0	0	0	417

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(1) En 2012 le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats des recrutements. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés.

Figure 3.1-5 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés en 2012, sur champ partiel⁽¹⁾ [en %]

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

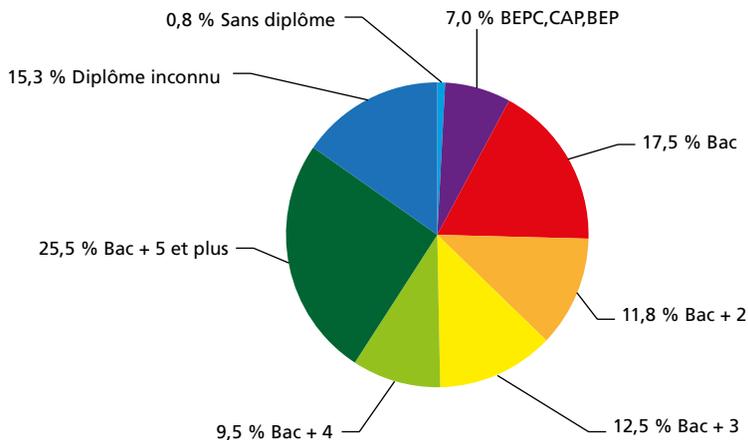
(1) En 2012 le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats des recrutements. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés.

(2) Le niveau de diplôme est inconnu pour 7,1% des candidats recrutés en catégorie A, 27,0% recrutés en catégorie B et 19,8% recrutés des catégories C.

3 3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-6 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés hors Éducation nationale en 2012, sur champ partiel⁽¹⁾

[en %]



Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Figure 3.1-7 : Répartition des candidats effectivement recrutés par ministère et voie d'accès en 2012

Ministères	Concours externe			Concours unique			3 ^{ème} concours			Externe sans concours			Pacte			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Affaires étrangères et européennes	42	58	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	8	108
Alimentation, Agriculture et Pêche	159	159	318	60	43	103	36	0	36	0	0	0	0	0	0	457
Ministères économique et financier : Budget, Comptes publics, Fonction publique et réforme de l'État ; Économie, Industrie et Emploi	1 076	1 048	2 124	62	47	109	0	0	0	12	20	32	62	118	180	2 445
Culture et Communication	78	102	180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180
Défense	62	34	96	12	110	122	0	0	0	28	141	169	15	8	23	410
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	427	223	650	18	11	29	6	0	6	23	12	35	0	0	0	720
Ministères de l'enseignement : Éducation nationale ; Enseignement supérieur et Recherche																
<i>résultats partiels⁽¹⁾</i>	4 370	10 012	14 382	217	418	635	43	192	235	0	0	0	0	0	0	15 252
<i>résultats estimés⁽¹⁾</i>	nd	nd	14 452	217	418	635	43	192	235	nd	nd	451	nd	nd	149	15 922
Immigration, Intégration Identité nationale et Développement solidaire ; Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales																
<i>résultats partiels⁽¹⁾</i>	828	383	1 211	0	0	0	3	0	3	16	79	95				1 309
<i>résultats estimés⁽¹⁾</i>	nd	nd	1 236	0	0	0	3	0	3	nd	nd	124	0	0	0	1 363
Justice et libertés	897	1 316	2 213	0	0	0	13	8	21	25	200	225				2 459
Ministères sociaux :																
Santé et Sports	79	149	228	68	54	122	0	0	0	6	22	28	0	0	0	378
Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville	30	28	58	1	3	4	2	2	4	0	0	0	0	0	0	66
Services du Premier ministre	176	214	390	7	1	8	22	25	47	3	15	18	0	0	0	463
Total résultats partiels	8 224	13 726	21 950	445	687	1 132	125	227	352	113	489	602	78	133	211	24 247
Total résultats estimés	nd	nd	22 045	445	687	1 132	125	227	352	nd	nd	1 082	nd	nd	360	24 971
dont :																
Concours interministériels	176	214	390				22	25	47							437
ÉNA	29	11	40				5	3	8							48
IRA	147	203	350				17	22	39							389
EPST ⁽²⁾	280	374	654	376	244	620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 274

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : non déterminé

(1) Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats des recrutements. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Établissements Publics Scientifiques et Techniques

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-8 : Ensemble des recrutements externes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2012

Catégorie	Postes offerts		Inscrits		Présents		Admissibles		Admis		Recrutés		Taux de sélectivité				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F					
														total	total	total	total
Catégorie A																	
Professeur certifié*	5 100	11 141	17 935	29 076	5 338	9 310	14 648	2 915	5 277	8 192	1 469	2 924	4 393	1 401	2 841	4 242	3,3
Professeur des écoles	4 923	6 198	35 234	41 432	2 604	16 178	18 782	1 364	7 343	8 707	632	4 271	4 903	632	4 271	4 903	3,8
Professeur de l'enseignement professionnel	1 357	4 506	5 977	10 483	1 945	2 398	4 343	1 064	1 235	2 299	540	702	1 242	468	596	1 064	3,5
Professeur agrégé	1 248	10 142	11 552	21 694	3 841	4 482	8 323	1 211	1 414	2 625	594	650	1 244	592	647	1 239	6,7
Professeur d'éducation physique et sportive	600	1 156	612	1 768	807	435	1 242	626	358	984	381	219	600	418	242	660	2,1
Ingénieur d'études	566	9 107	9 302	18 409	7 751	7 942	15 693	2 847	3 019	5 866	251	263	514	251	272	523	30,5
Élève Attaché	389	3 003	4 299	7 302	1 557	2 097	3 654	488	523	1 011	164	225	389	164	225	389	9,4
Chargé de recherche 2 ^{ème} classe	366	4 704	3 042	7 746	4 595	2 990	7 585	585	419	1 004	200	150	352	205	147	352	21,7
Inspecteur des impôts	342	2 485	2 578	5 063	1 692	1 604	3 296	367	354	721	173	169	342	155	156	311	9,6
Infirmier	329	79	1 549	1 628	59	1 228	1 287	28	701	729	9	268	277	9	268	277	4,6
Assistant Ingénieur	307	4 255	6 354	10 609	2 481	3 169	5 650	1 091	1 317	2 408	114	157	271	117	161	278	20,8
Magistrats	280	647	2 189	2 836	348	1 276	1 624	93	387	480	56	175	231	56	175	231	7,0
Conseiller principal d'éducation	245	1 349	3 838	5 187	466	1 399	1 865	106	436	542	44	201	245	62	255	317	7,6
Catégorie B																	
Gardien de la paix	1 095	10 285	4 657	14 942	7 760	3 342	11 102	1 801	941	2 742	766	329	1 095	766	329	1 095	10,1
Greffier des services judiciaires	384	1 016	4 528	5 544	520	2 616	3 136	197	1 184	1 381	58	430	488	92	677	769	6,4
Secrétaire administratif classe normale	354	3 979	17 374	21 353	1 746	7 533	9 279	315	1 011	1 326	94	260	354	92	257	349	26,2
Technicien Recherche et Formation classe normale	316	1 711	3 824	5 535	1 160	2 599	3 759	495	620	1 115	139	152	291	139	152	291	12,9
Catégorie C																	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 296	16 972	32 091	49 063	10 329	21 734	32 063	1 852	2 847	4 699	437	860	1 296	694	1 146	1 840	24,7
Adjoint administratif Éducation nationale (1)	290	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	290	nc	nc	290	nc
Surveillant de l'administration pénitentiaire	526	15 623	8 576	24 199	8 518	3 970	12 488	2 274	1 084	3 358	447	79	526	634	214	848	23,7
Adjoint technique recherche et formation Éducation nationale (1)	264	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	264	nc	nc	264	nc
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	279	2 473	12 342	14 815	1 246	6 154	7 400	201	637	838	59	220	279	60	221	281	26,5

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définitions : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte. Taux de sélectivité : présents/admis.

*CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) + CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique).

(1) Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir les résultats (inscrits, présents, admissibles) des recrutements sans concours et Pacte. Seuls les nombres de postes offerts ont été communiqués.

Figure 3.2-1 : Recrutements déconcentrés ⁽¹⁾ par voie externe dans la fonction publique de l'État, sur champ partiel ⁽⁴⁾ en 2012

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Taux de sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe ⁽³⁾, dont :	7 390	15 060	37 488	52 548	1 925	5 356	7 281	1 898	5 343	7 241	7,2
Agriculture	30	153	221	374	9	17	26	8	18	26	14,4
Culture	12	148	131	279	7	3	10	7	3	10	27,9
Défense	76	448	144	592	47	12	59	47	12	59	10,0
Éducation nationale	5 902	6 587	32 053	38 640	969	4 902	5 871	969	4 902	5 871	6,6
<i>Éducation nationale (résultats estimés) ⁽⁴⁾</i>	<i>5 972</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>5 941</i>	<i>nc</i>
Ministères économique et financier	453	2 867	2 518	5 385	237	195	432	211	181	392	12,5
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	791	4 157	2 166	6 323	575	216	791	575	216	791	8,0
Écologie	112	263	31	294	69	9	78	69	9	78	3,8
Justice	14	437	224	661	12	2	14	12	2	14	47,2
Concours unique	447	342	1 794	2 136	30	355	385	30	355	385	5,5
3^{ème} concours	200	176	873	1 049	16	158	174	16	158	174	6,0
Externe sans concours hors Éducation nationale et ministère de l'intérieur ⁽²⁾	237	2 764	9 914	12 678	78	229	307	64	178	242	41,3
Externe sans concours au ministère de l'intérieur (partiel) ⁽²⁾	95	649	2 513	3 162	16	79	95	16	79	95	33,3
Externe sans concours à l'Éducation nationale et au ministère de l'intérieur (estimé) ⁽³⁾	480	nc	nc	nc	nc	nc	480	nc	nc	480	nc
Pacte hors Éducation nationale ⁽²⁾	197	770	799	1 569	86	129	215	74	120	194	7,3
Pacte à l'Éducation nationale (estimé) ⁽²⁾	149	nc	nc	149	nc	nc	149	nc	nc	149	nc
Total déconcentrés (résultats partiels)	8 566	19 761	53 381	73 142	2 151	6 306	8 457	2 098	6 233	8 331	8,6
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats partiels)	24 279	112 255	143 341	255 596	8 453	14 601	23 054	8 985	15 262	24 247	11,1
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	35,3	17,6	37,2	28,6	25,2	41,1	35,4	23,4	40,8	34,4	
Total déconcentrés (résultats estimés) ⁽⁴⁾	794	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	794	nc
Total tous recrutements externes ⁽⁴⁾ (résultats estimés)	25 003	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	24 971	nc
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	3,2	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	3,2	nc

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours Déconcentrés (Organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours Nationaux à affectation locale (Organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État)

(2) Hors Pacte et sans concours de l'Éducation nationale : le ministère de l'Éducation nationale n'a pas pu fournir les résultats (inscrits, présents) des recrutements sans concours et Pacte.

(3) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(4) En 2012 les ministères de l'Éducation nationale et de l'intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

3.2 Recrutements déconcentrés externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.2-2 : Recrutements externes déconcentrés ⁽¹⁾ dans la fonction publique de l'État par catégorie et par type d'accès, sur champ partiel ⁽³⁾ en 2012

Type de concours	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe	803	4306	5 109	838	697	1 535	257	340	597	7 241
Externe sans concours	0	0	0	0	0	0	80	257	337	337
Concours unique	20	272	292	2	22	24	8	61	69	385
3 ^{ème} concours	16	158	174	0	0	0	0	0	0	174
Pacte	0	0	0	0	0	0	74	120	194	194
Total déconcentrés (résultats partiels)	839	4736	5 575	840	719	1 559	419	778	1 197	8 331
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats partiels)	5 421	11 131	16 552	1 802	2 140	3 942	1 762	1 991	3 753	24 247
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	15,5	42,5	33,7	46,6	33,6	39,5	23,8	39,1	31,9	34,4
Total déconcentrés (résultats estimés) ⁽³⁾	nc	nc	5 595	nc	nc	1 609	nc	nc	1 826	9 030
Total tous recrutements externes ⁽²⁾ (résultats estimés)	nc	nc	16 572	nc	nc	3 992	nc	nc	4 407	24 971
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	nc	nc	33,8	nc	nc	40,3	nc	nc	41,4	36,2

Sources : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Définition : Taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Concours Déconcentrés (Organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours Nationaux à affectation locale (Organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État)

(2) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, 3^{ème} concours, Pacte.

(3) En 2012 les ministères de l'Éducation nationale et de l'intérieur n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 475 concours sur un total de 487 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Figure 3.3-1 Recrutements par voie externe dans la fonction publique territoriale en 2012⁽²⁾

Fonction publique territoriale hors Ville de Paris	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Concours externe	A+	92	1 317	82
	A	2 532	13 631	2 025
	B	4 840	19 287	4 127
	C	7 232	40 011	5 713
3 ^{ème} concours	A+	6	32	6
	A	328	1 858	295
	B	609	719	237
	C	840	1 090	389
Recrutement direct sans concours	C	nc	nc	17 805
Total FPT hors Ville de Paris		16 479⁽¹⁾	77 945⁽¹⁾	30 679
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)				
Concours externe	A	35	747	30
	B	115	1 579	114
	C	139	3 672	123
Concours unique	A	96	969	64
	B	174	720	163
	C	158	1 568	150
3 ^{ème} concours	B	3	20	3
Recrutement direct sans concours	C	811	5 711	838
Total Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		1 531	14 986	1 485
s/total	A+	98	1 349	88
	A	2 991	17 205	2 414
	B	5 741	22 325	4 644
	C	9 180⁽¹⁾	52 052⁽¹⁾	25 018
Total fonction publique territoriale		18 010⁽¹⁾	92 931⁽¹⁾	32 164

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

nc : non communiqué.

(1) Hors recrutement direct sans concours en catégorie C dans la FPT : chiffres non disponibles.

(2) Y compris les concours d'administrateurs et attachés territoriaux.

3.3 Recrutement externe dans la fonction publique territoriale

Figure 3.3-2 : Recrutements par concours externe dans la fonction publique territoriale (1) et par cadre d'emploi en 2012

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			% femme
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	30	443	533	976	166	153	319	29	40	69	11	19	30	63,3
Conservateur du patrimoine	14	192	560	752	106	276	382	nc	nc	76	6	8	14	57,1
Ingénieur en chef territorial	30	257	134	391	137	59	196	32	20	52	12	10	22	45,5
Conservateur des bibliothèques	18	259	582	841	138	282	420	nc	nc	37	4	12	16	75,0
Total catégorie A+	92	1 151	1 809	2 960	547	770	1 317	(2)	(2)	234	33	49	82	59,8
Catégorie A														
Attaché territorial	1 238	5 278	12 830	18 108	3 137	7 212	10 349	564	1 468	2 032	295	802	1 097	73,1
Cadre de santé	13	2	17	19	2	14	16	-	-	(2)	2	10	12	83,3
Conseiller des activités physiques et sportives	92	260	117	377	149	63	212	44	18	62	33	14	47	29,8
Directeur de police municipale	7	50	41	91	9	7	16	0	3	3	0	3	3	100,0
Directeur d'établissement de l'enseignement artistique 1 ^{ère} catégorie	5	23	6	29	16	4	20	22	5	27	4	1	5	20,0
Directeur d'établissement de l'enseignement artistique 2 ^{ème} catégorie	10	38	21	59	28	10	38	37	21	58	7	3	10	30,0
Ingénieur	980	2 274	2 101	4 375	1 477	1 186	2 663	569	574	1 143	349	323	672	48,1
Puéricultrice	168	2	363	365	1	291	292	1	202	203	1	159	160	99,4
Puéricultrice cadre de santé	19	0	34	34	0	25	25	-	-	(2)	0	19	19	100,0
Total catégorie A	2 532	7 927	15 530	23 457	4 819	8 812	13 631	(2)	(2)	(2)	691	1 334	2 025	65,9
Catégorie B														
Animateur territorial	15	134	245	379	79	146	225	8	33	41	3	12	15	80,0
Assistant médico-technique	26	47	173	220	40	139	179	8	33	41	5	16	21	76,2
Assistant socio-éducatif	1 476	687	8 177	8 864	443	6 407	6 850	140	2 129	2 269	92	1 268	1 360	93,2
Éducateur des activités physiques et sportives	485	1 219	579	1 798	838	419	1 257	334	205	539	244	141	385	36,6
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	134	119	38	157	40	15	55	22	11	33	21	8	29	27,6
Éducateur de jeunes enfants	482	49	1 878	1 927	36	1 564	1 600	17	695	712	14	467	481	97,1
Infirmier	240	22	406	428	19	312	331	13	241	254	10	191	201	95,0
Moniteur-éducateur	10	7	24	31	6	19	25	5	12	17	3	7	10	70,0
Technicien	988	5 202	1 932	7 134	3 866	1 212	5 078	1 094	516	1 610	611	279	890	31,3
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	984	3 558	1 747	5 305	2 540	1 147	3 687	805	456	1 261	464	271	735	36,9
Total catégorie B	4 840	11 044	15 199	26 243	7 907	11 380	19 287	2 446	4 331	6 777	1 467	2 660	4 127	64,5
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 024	3 115	15 751	18 866	1 602	10 872	12 474	322	1 586	1 908	159	879	1 038	84,7
Adjoint technique	2 838	4 395	1 362	5 757	3 245	950	4 195	1 731	459	2 190	1 185	304	1 489	20,4
Agent de maîtrise	40	187	43	230	150	35	185	46	12	58	26	10	36	27,8
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	131	323	160	483	205	89	294	97	33	130	58	14	72	19,4
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1 192	104	19 428	19 532	80	15 523	15 603	7	2 396	2 403	4	1 095	1 099	99,6
Auxiliaire de puériculture	942	64	5 593	5 657	24	4 610	4 634	-	-	(2)	12	911	923	98,7
Auxiliaire de soins	615	124	1 905	2 029	105	1 746	1 851	-	-	(2)	34	576	610	94,4
Gardien de police municipale	445	4 345	2 722	7 067	2 947	1 811	4 758	422	325	747	269	172	441	39,0
Opérateur des activités physiques et sportives	5	14	8	22	13	4	17	9	2	11	5	0	5	0,0
Total catégorie C	7 232	12 671	46 972	59 643	8 371	35 640	44 011	(2)	(2)	(2)	1 752	3 961	5 713	69,3
Total	14 696	32 793	79 510	112 303	21 644	56 602	78 246	(2)	(2)	(2)	3 943	8 004	11 947	67,0

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

nc : non communiqué.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

(2) Certains concours ne comportent pas d'épreuves d'admissibilité

Recrutement externe dans la fonction publique territoriale 3.3

Figure 3.3-3 : Recrutements par la voie du 3^{ème} concours dans la fonction publique territoriale ⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2012

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A+													
Administrateur territorial	6	45	29	74	17	15	32	10	7	17	5	1	6
Total catégorie A+	6	45	29	74	17	15	32	10	7	17	5	1	6
Catégorie A													
Attaché territorial	328	756	1678	2 434	577	1281	1 858	168	397	565	81	214	295
Total catégorie A	328	756	1678	2 434	577	1281	1 858	168	397	565	81	214	295
Catégorie B													
Animateur territorial	10	11	21	32	8	21	29	5	13	18	3	7	10
Éducateur des activités physiques et sportives	113	116	33	149	97	27	124	47	15	62	37	12	49
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	42	12	5	17	7	4	11	6	2	8	4	2	6
Technicien	296	376	77	453	300	51	351	132	28	160	93	18	111
Technicien principal 2 ^{ème} classe	148	232	75	307	154	50	204	64	31	95	43	18	61
Total catégorie B	609	747	211	958	566	153	719	254	89	343	180	57	237
Catégorie C													
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	309	69	704	773	44	566	610	17	251	268	12	189	201
Adjoint technique	355	207	22	229	177	16	193	80	8	88	69	6	75
Agent de maîtrise	20	23	1	24	19	1	20	12	1	13	13	0	13
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	6	6	2	8	4	2	6	3	2	5	1	1	2
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	150	5	354	359	4	257	261	3	181	184	3	95	98
Total catégorie C	840	310	1083	1 393	248	842	1 090	115	443	558	98	291	389
Total	1 783	1 858	3 001	4 859	1 408	2 291	3 699	547	936	1 483	364	563	927

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

Figure 3.3-4: Recrutements directs sans concours en catégorie C ⁽¹⁾ dans la fonction publique territoriale ⁽²⁾ en 2012

Corps et grades ouverts au recrutement	Nombre d'admis
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3 365
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2 277
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	379
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	9 574
Adjoint technique des établissements d'enseignement 2 ^{ème} classe	1 105
Agent social 2 ^{ème} classe	1 105
Total	17 805

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Recrutements directs : recrutements externes sans concours (article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour l'accès au premier grade des corps de catégorie C de la fonction publique.

(2) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (Dases), et les corps de Sapeurs-Pompiers.

3.3 Recrutement externe dans la fonction publique territoriale

Figure 3.3-5 : Recrutement par concours externe de la Ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2012

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Total catégorie A dont :	35	nc	nc	2 392	nc	nc	747	8	22	30
Attaché d'administration parisienne	10	nc	nc	2 023	nc	nc	633	4	6	10
Ingénieur des services techniques	6	nc	nc	65	nc	nc	30	3	3	6
Autres concours ⁽¹⁾	3	nc	nc	122	nc	nc	53	1	0	1
Infirmier de soins généraux (CASVP)	15	0	24	24	0	19	19	0	12	12
Psychologue (CASVP)	1	21	137	158	3	9	12	0	1	1
Total catégorie B dont :	115	nc	nc	5 265	nc	nc	1 579	24	90	114
Assistant spécialisé des bibliothèques, classe supérieure	25	nc	nc	558	nc	nc	142	1	24	25
Éducateur activités physiques et sportives spécialité natation	8	nc	nc	117	nc	nc	57	6	2	8
Secrétaire administratif administration générale	22	nc	nc	3 921	nc	nc	1 047	7	15	22
Technicien des services opérationnels, spécialité nettoyage	6	nc	nc	298	nc	nc	143	3	3	6
Autres concours ⁽¹⁾	4	nc	nc	183	nc	nc	38	3	1	4
Secrétaire médicale et sociale (CASVP)	9	3	30	33	1	26	27	1	8	9
Conseiller en économie sociale et familiale (CASVP)	10	1	30	31	1	25	26	1	9	10
Assistant de service social (CASVP)	16	4	102	106	3	80	83	0	16	16
Infirmier (CASVP)	15	2	16	18	2	14	16	2	12	14
Total catégorie C dont :	139	nc	nc	6 766	nc	nc	3 672	65	58	123
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe activités périscolaires	20	nc	nc	502	nc	nc	178	4	16	20
Jardinier Adjoint technique principal	12	nc	nc	302	nc	nc	146	7	5	12
Bûcheron élagueur Adjoint technique principal	10	nc	nc	50	nc	nc	15	6	0	6
Agent de maintenance des bâtiments	6	nc	nc	217	nc	nc	84	6	0	6
Plombier Adjoint technique principal	5	nc	nc	175	nc	nc	70	4	0	4
Agent des installations sportives Adjoint technique principal	5	nc	nc	389	nc	nc	96	3	0	3
Autres concours ⁽¹⁾	18	nc	nc	2 055	nc	nc	695	13	2	15
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe administration générale (CASVP)	34	831	2 095	2 926	553	1 725	2 278	12	26	38
Adjoint technique 1 ^{ère} classe (CASVP)	20	58	13	71	37	12	49	10	2	12
Autres concours (CASVP) ⁽¹⁾	9	25	54	79	19	42	61	0	7	7
Total	289	nc	nc	14 423	nc	nc	5 998	97	170	267

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

nc : non communiqué.

(1) Concours offrant moins de 5 postes.

Figure 3.3-6 : Recrutement par concours unique de la Ville de Paris en 2012

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total admis
Total catégorie A	96	1 310	969	8	56	64
Psychologue	11	839	699	1	10	11
Conseiller socio éducatif	10	176	86	1	9	10
Médecin généraliste	10	31	22	3	3	6
Médecin de PMI	10	11	6	0	2	2
Puéricultrice	45	80	47	0	26	26
Professeur de conservatoire	8	168	104	3	5	8
Maître de conférence de l'ESCPI	2	5	5	0	1	1
Total catégorie B	174	1 100	720	14	149	163
Éducateur de jeunes enfants	120	399	258	3	117	120
Éducateur spécialisé	10	191	131	2	8	10
Assistant de service social	20	357	257	2	18	20
Technicien des services culturels, spécialisé multimédia	15	16	7	2	2	4
Technicien des services opérationnels, spécialité assainissement	5	45	28	5	0	5
Assistant dentaire	4	92	39	0	4	4
Total catégorie C	158	2 744	1 568	71	79	150
Agent spécialisé des écoles maternelles	60	1 497	1 059	2	58	60
Agent de maintenance des bâtiments	12	222	74	10	0	10
Cultivateur Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	7	57	16	7	0	7
Jardinier Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	60	408	195	41	19	60
Électrotechnicien Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	11	311	151	8	0	8
Agent de restauration Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	8	249	73	3	2	5
Total	428	5 154	3 257	93	284	377

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

Figure 3.3-7 : Recrutement par la voie du 3^e concours de la Ville de Paris en 2012

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				H	F	Total
Catégorie B						
Secrétaire administratif d'administration générale	3	149	20	1	2	3
Total	3	149	20	1	2	3

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

Figure 3.3-8 : Recrutements externes sans concours de la Ville de Paris en 2012

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis		
				Hommes	Femmes	Total admis
Catégorie C						
Adjoint d'animation et d'action sportive, spécialité activités périscolaires 2 ^{ème} classe	60	201	201	20	45	65
Magasinier des bibliothèques	25	288	288	12	17	29
Auxiliaire de puériculture et de soins	150	328	237	1	175	176
Agent technique de la petite enfance	130	1 274	823	8	139	147
Fossoyeur	14	262	164	6	0	6
Éboueur	90	817	454	69	8	77
Adjoint technique 2 ^{ème} classe, installations sportives	130	1 460	886	94	13	107
Adjoint technique 2 ^{ème} classe horloger	1	1	1	0	1	1
Agent technique des écoles	60	426	368	7	50	57
Agent de logistique général	116	359	359	32	101	133
Adjoint d'accueil et surveillance	35	1 930	1 930	33	7	40
Total	811	7 346	5 711	282	556	838

Source : Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris.

Figure 3.4-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours des IRA en 2013

	Postes offerts			Présents				Admis					
	nombre	Évolution		nombre	Évolution		dont femmes		nombre	Évolution		dont femmes	
		2013/2012 (en %)	2013/2003 (en %)		2013/2012 (en %)	2013/2003 (en %)	nombre	Évolution 2013/2012 (en %)		nombre	Évolution 2013/2012 (en %)	2013/2003 (en %)	nombre
Externe	335	-4,3	-13,0	3 162	-1,2	22,4	1 763	-3,9	335	-4,3	-9,5	195	-3,9
Troisième concours	40	2,6	0,0	478	5,1	315,7	277	5,3	40	2,6	0,0	22	0,0
Total	375	-3,6	-11,8	3 640	-0,4	34,9	2 040	-2,7	375	-3,6	-8,5	217	-3,6

Sources : IRA ; DGAFP, bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

Figure 3.4-2 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'attachés territoriaux en 2012⁽¹⁾

	Postes offerts			Présents			Admis		
	nombre	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution 2012/ 2002 (en %)	nombre	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution 2012/ 2002 (en %)	nombre	Évolution 2012/2011 (en %)	Évolution 2012/ 2002 (en %)
Externe	1 238	2,5	-11,0	10 349	20,9	34,2	1 097	3,1	-8,0
Troisième concours ⁽²⁾	328	7,9	-	1 858	3,7	-	295	11,7	-
Total	1 566	3,6	-11,0	12 207	20,8	34,2	1 392	4,8	-8,0

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à Partir de 2010

(1) Les chiffres pour 2013 ne sont pas disponibles

(2) Avant 2003, le 3^{ème} concours ne concernait que l'Éna et les Ira.

Figure 3.4-3 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'attaché d'administration hospitalière en 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts	73	25	35	40,0	-52,1
Présents	581	159	236	48,4	-59,4
Admis	78	30	38	26,7	-51,3

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Figure 3.4-4 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis au 3^{ème} concours d'attaché d'administration hospitalière depuis 2012

	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Taux de sélectivité
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
2012 ⁽¹⁾	5	6	3	0	-
2013	7	7	1	1	1

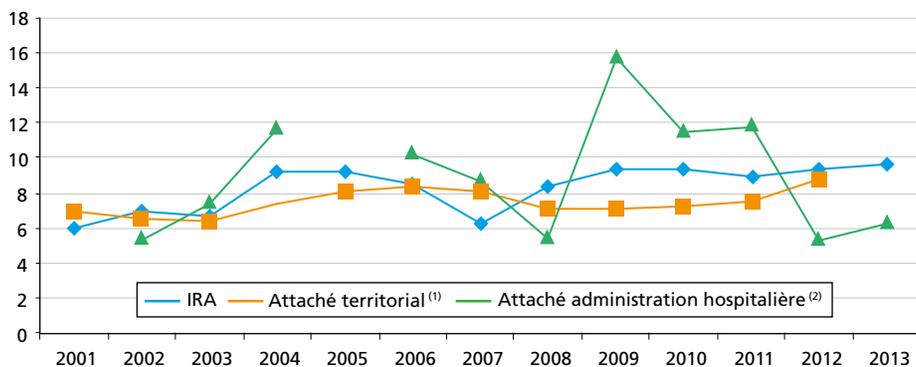
Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Année de l'introduction du 3^{ème} concours pour le corps des attachés d'administration hospitalière suite à la modification de leur statut par le décret n° 2011-404 du 14 avril 2011.

3.4 Recrutement externe niveau attaché dans la fonction publique

Figure 3.4-5 : Taux de sélectivité comparés entre les concours externes niveau attaché de 2001 à 2013



Sources : CNFPT, CNG, IRA. Traitement DGAFP, départements des études et des statistiques

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) Les chiffres pour 2013 ne sont pas disponibles.

(2) En 2005, le concours d'attaché hospitalier n'a pas eu lieu.

Tableau 3.5-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'entrée à l'ÉNA en 2013

	Postes offerts			Présents				Admis					
								dont femmes				dont femmes	
	nombre	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution 2003/2013 (en %)	nombre	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution 2003/2013 (en %)	nombre	Évolution 2012/2013 (en %)	Évolution 2003/2013 (en %)	nombre	Évolution 2012/2013 (en %)		
Externe	40	0,0	-20,0	650	4,0	-12,3	261	-3,0	40	0,0	-20,0	14	27,3
Troisième concours	8	0,0	-11,1	94	-5,1	8,0	38	8,6	9	12,5	0,0	3	0,0
Total	48	0,0	-18,6	744	-2,8	-10,1	299	4,0	49	2,1	-16,9	17	21,4

Source : ÉNA.

Tableau 3.5-2 : Résultats du concours externe et 3^{ème} concours d'entrée à l'INET en 2012⁽¹⁾

	Postes offerts			Présents				Admis					
								dont femmes				dont femmes	
	nombre	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution 2002/2012 (en %)	nombre	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution 2002/2012 (en %)	nombre	Évolution 2011/2012 (en %)	Évolution 2002/2012 (en %)	nombre	Évolution 2011/2012 (en %)		
Externe	30	0,0	20,0	319	3,9	-5,9	153	-6,7	30	0,0	20,0	19	35,7
Troisième concours	6	0,0	-	32	-3,0	-	15	50,0	6	0,0	-	1	-66,7
Total	36	0,0	44,0	351	3,2	3,5	168	-5,6	36	0,0	44,0	20	17,6

Source : Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT.

(1) Les chiffres pour 2013 ne sont pas disponibles.

Tableau 3.5-3 : Directeur d'hôpital : Résultat du concours externe de 2013

	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts	58	26	39	50,0	-32,8
Présents	370	260	308	18,5	-16,8
Admis	60	26	39	50	-35,0

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Tableau 3.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social : Résultat du concours externe de 2013

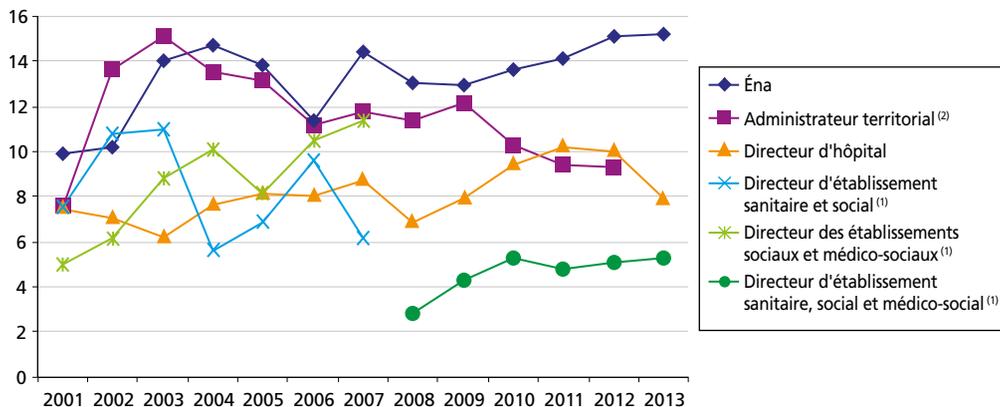
	Nombres			Évolutions (%)	
	2003	2012	2013	2013/2012	2013/2003
Postes offerts	45	40	43	7,5	-4,4
Présents	469	204	226	10,8	-51,8
Admis	47	40	43	7,5	-8,5

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

3 3.5 Recrutement externe niveau administrateur dans la fonction publique

Figure 3.5-5 : Taux de sélectivité comparés des concours externes niveau administrateur de 2001 à 2013



Sources : ÉNA, CNFPT, CNG. Traitement DGAPP, département des études et des statistiques.

Définition : taux de sélectivité : présents/admis.

(1) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est : directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.

(2) Les chiffres pour 2013 ne sont pas disponibles.